

Recherche  
et observation

Santé  
et insertion

Application  
de la loi

Lutte contre  
les trafics

Prévention

Coopération  
internationale



Concertation relative au

# Plan gouvernemental de mobilisation contre les addictions



- 13 novembre 2017-



# Les addictions aujourd'hui en France

## *Des niveaux de consommation préoccupants*

- Dans la population générale :
  - Tabac: 14 millions de fumeurs quotidiens
  - Alcool: 5 millions de consommateurs quotidiens
  - Cannabis: 700 000 usagers quotidiens
- Parmi les jeunes de 17 ans :
  - 32% fument quotidiennement du tabac
  - 49% ont connu un épisode d'alcoolisation ponctuelle importante dans le mois
  - 48% déclarent avoir fumé du cannabis ; le niveau de consommation mensuelle place les jeunes de 16 ans au 1<sup>er</sup> rang au niveau européen

# Les addictions aujourd'hui en France

## *Des dommages pour la santé considérables*

- Tous les ans, 73000 décès liés au tabac, 49000 liés à l'alcool; plus d'un tiers des décès par cancer sont liés au tabac et à l'alcool.
- Les effets négatifs de la consommation précoce de cannabis sont désormais bien documentés.
- Un enfant sur 1000 naît avec un syndrome d'alcoolisation fœtale.
- 64% des usagers ayant injecté au cours de la vie sont séropositifs pour le VHC.
- La moitié des patients admis en service de psychiatrie hospitalier présente un trouble mental associé à un abus de substance.
- Les consommations constituent des marqueurs et accentuent les inégalités de santé.

# Les addictions aujourd'hui en France

## *Des conséquences multiples pour la société*

- L'alcool est présent dans 30 % des condamnations pour violences ; 40 % des violences familiales ; 30 % des viols et agressions
- Un Français sur cinq se dit très affecté par les dommages subis liés à l'alcoolisation de tiers
- Un taux d'alcoolémie supérieur au seuil de 0,5g/l est présent dans 29% des accidents mortels de la route soit 819 décès en 2016
- Coût social de l'alcool : 120 Mds€
- Coût social du tabac : 120 Mds€
- Le chiffre d'affaires généré par le trafic de cannabis est estimé à 1.1 Mds€ (près de la moitié du marché des drogues illicites) ; 902 M€ pour la cocaïne ; 267 M€ pour l'héroïne ; 42 M€ pour l'ecstasy/MDMA

# Quelle action publique?

- La persistance de niveaux élevés de consommation en France traduit une réalité complexe. Elle fonde la nécessité d'une action qui soit forte, déterminée et concertée entre tous les acteurs.
- Pour la mise en œuvre de ce plan, il conviendra de réunir les conditions de l'efficacité de l'action publique contre les addictions:
  - la mobilisation de tous, citoyens, associations et décideurs publics: proposition de faire de la lutte contre les conduites addictives la grande cause 2018 ou 2019
  - le choix assumé de priorités et de cibles précises
  - des interventions fondées sur des données probantes : retenir les actions efficaces et renoncer à celles qui ne le sont pas
  - une politique articulée avec les plans gouvernementaux connexes : Stratégie nationale de santé, PNRT, comité interministériel à la sécurité routière, plan pauvreté, plan étudiants...
  - une territorialisation de l'action renouvelée

# Les défis à relever

- Protéger dès le plus jeune âge
- Mieux répondre aux conséquences des addictions pour les citoyens et la société
- Améliorer l'efficacité de la lutte contre le trafic
- Renforcer les connaissances et favoriser leur diffusion
- Développer la coopération internationale
- Créer les conditions de l'efficacité de l'action publique



Premier ministre

Mission  
interministérielle  
de lutte contre  
les drogues et les  
conduites addictives

# Axe 1

## Une prévention pour tous et tout au long de la vie

# Les priorités

- Porter tous ensemble un discours public lisible, fondé sur la réalité objective des dommages. S'appuyer sur les pratiques du marketing social et contrer les stratégies d'influence des industriels.
- Limiter la disponibilité des produits par une action déterminée sur les prix et les conditions de vente.
- Agir plus tôt pour doter les enfants et leurs parents des compétences favorisant la prévention des conduites addictives.

# Les priorités

- Protéger l'enfant à naître des dommages irréversibles que peut causer la consommation de substances psycho-actives pendant la grossesse.
- Pour que la vulnérabilité liée au handicap ne soit pas accentuée par une addiction, prévoir des programmes de prévention inclusifs.
- Faire du lieu de travail un environnement protecteur des personnes face au risque de conduites addictives, en mobilisant les acteurs du monde du travail.

## Axe 2

Une meilleure réponse pour  
les citoyens et la société aux  
conséquences des addictions

# Les priorités

- Dessiner des parcours de santé en addictologie, qui reconnaissent aussi le rôle clé des médecins généralistes tant en matière de repérage et d'orientation que d'accompagnement de certains patients.
- Introduire une réelle prévention primaire et secondaire en prison pour tenir compte de l'exposition particulièrement forte des détenus aux risques liés aux addictions.
- Rendre complètement opérationnelle la politique de réduction des risques réaffirmée dans la loi du 26 janvier 2016, y compris pour se préparer à un potentiel déferlement en France des opioïdes repérés en Amérique du Nord.

# Les priorités

- Tranquilliser l'espace public en conjuguant des sanctions, telles que prévues par la loi, et des actions de prévention.
- Lutter de façon déterminée contre l'alcool et le cannabis au volant pour faire baisser la mortalité routière.
- Renforcer l'efficacité de la réponse judiciaire, en particulier pour briser la spirale consommation / délinquance.



# Axe 3

## Un engagement fort contre les trafics

# Les priorités

- Pour une action efficace contre les trafics, se doter des mécanismes de coordination et des capacités d'investigation à la hauteur de l'ampleur et de la complexité du phénomène.
- Promouvoir la coopération avec les pays des zones particulièrement concernés par la production ou le transit: Balkans, rive sud de la Méditerranée, Afrique de l'Ouest, Amérique latine / Caraïbes.
- Déconstruire l'économie de la drogue en s'attaquant davantage au patrimoine des trafiquants et en ciblant les jeunes (prévenir l'entrée, aider à la sortie).



Premier ministre

Mission  
interministérielle  
de lutte contre  
les drogues et les  
conduites addictives

# Axe 4

## La recherche et l'observation au service de l'action

# Les priorités

- Promouvoir la recherche sur les usages et les trajectoires de consommation pour concevoir des politiques de prévention et de soins adaptées aux besoins et susceptibles d’agir sur les déterminants des conduites addictives.
- Développer les connaissances et les évaluations dans les champs de la réponse pénale et de la réduction de l’offre, en s’appuyant notamment sur les expériences internationales.
- Créer une interface « science-décideurs » pour mettre les connaissances au service de l’action.
- Faire de la science un levier de mobilisation des citoyens.

# Axe 5

## Pour une politique européenne et internationale équilibrée et globale

# Les priorités

- Face au problème mondial de la drogue, promouvoir sur la scène internationale une politique équilibrée, alliant protection de la santé et lutte contre la production et le trafic des stupéfiants, dans le respect des droits de l'Homme.
- Pour en garantir l'efficacité, inscrire les mesures de lutte contre la consommation nocive d'alcool et de réforme de la fiscalité sur les produits du tabac et l'alcool dans le cadre d'une politique européenne globale en matière de conduites addictives.



# De la définition des priorités à l'action interministérielle et territoriale

# Les priorités

- Renforcer le pilotage national, en partenariat avec les ministères concernés.
- Favoriser l'élaboration par les acteurs locaux de feuilles de route territoriales qui comprennent aussi des priorités locales en matière de prévention et de lutte contre les trafics, en fonction de la spécificité des territoires (notamment ultramarins).
- Faire des collectivités locales des parties prenantes de la politique de lutte contre les addictions.

# Les étapes de la concertation

Les propositions pour nourrir le prochain plan gouvernemental de mobilisation contre les addictions peuvent être transmises d'ici

**le 10 décembre 2017** à la MILDECA

(adresse dédiée [planmildeca2018@pm.gouv.fr](mailto:planmildeca2018@pm.gouv.fr))

Le nouveau plan sera présenté en mars 2018 à l'occasion d'un comité interministériel.